

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 26 janvier 2023

Envoyé en préfecture le 07/02/2023

Reçu en préfecture le 07/02/2023

Publié le



ID : 058-265801944-20230126-DEL26012023_01-DE

Le nombre de membres du Conseil d'Administration en exercice est de 13.

Procurations : 2

Présents (8) :

Martine MAZOYER, Vice-Présidente
Cécile DAMERON, Adjointe au Maire
Philippe CORDIER, Adjoint au Maire
Myrienne BERTRAND, Conseillère Municipale
Jacqueline PASIN, Administratrice
Jean-Jacques MARAND, Administrateur
Gérard FERRAND, Administrateur
Roger CLAY, Administrateur

Excusés (5) :

Denis THURIOT, Président - procuration à Martine MAZOYER
Hervé BARSSE, Conseiller Municipal
François DIOT, Conseiller Municipal - procuration à Jean-Jacques MARAND
Nathalie GEMZA, Administratrice
Serge JENTZER, Administrateur

DEL26012023-01

AVENANT A LA CONVENTION DE MUTUALISATION DES FONCTIONS SUPPORT VILLE DE NEVERS/CCAS

Exposé,

Vu le Code Général de la Fonction Publique ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales pris notamment en ses articles L 1611-4 et L 2313-1,

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles pris notamment en ses articles L1233-4 et suivants et R 123-1 et suivants,

Vu la délibération N°DEL25062020-05 du Conseil d'Administration du 25/06/2020, relative à la convention de mutualisation des fonctions support Ville de Nevers/CCAS.

Considérant que la mutualisation des fonctions support Ville de Nevers/CCAS élargie en 2020 aux fonctions ressources humaines, finances, marchés publics, gestion du parc automobile, maintenance et entretien informatique, affaires juridiques et assurances, permet l'optimisation des moyens engagés entre les deux structures ;

Considérant l'intérêt de pérenniser le travail entrepris par les deux collectivités et d'ajouter au périmètre des fonctions support, les missions du Conseiller en Prévention, afin de poursuivre de façon commune, la mise en œuvre de la politique de prévention des risques professionnels et de l'amélioration des conditions de travail au sein du CCAS ;

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration a décidé

- D'adopter les termes de l'avenant à la convention de mutualisation des fonctions support proposé, pour optimiser la gestion, dans le respect de l'autonomie de fonctionnement et d'organisation du CCAS ;
- D'autoriser la Vice-Présidente à le signer.

Adopté à l'unanimité par 10 voix (dont 2 procurations).

**La Vice-Présidente,
Martine MAZOYER**

